

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2008-2009

3 FÉVRIER 2009

PROPOSITION DE DÉCRET

MODIFIANT LE DÉCRET DU 19 JUILLET 2001 RELATIF À L'AIDE SOCIALE AUX
DÉTENUS EN VUE DE LEUR RÉINSERTION SOCIALE(1)

—

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN COMMISSION

—

(1) Voir Doc. n°639 (2008-2009) n°1

1 Amendement n°1 déposé par Mme Corbisier-Hagon, Mme Jamouille et M. Reinkin

Article 4

A l'article 4 qui modifie l'article 3 *bis* du décret du 19 juillet 2001 relatif à l'aide sociale aux détenus en vue de leur réinsertion, remplacer les mots « à la demande du parent détenu dans le but de maintenir et de restaurer une relation avec son enfant » par « le maintien ou la restauration de la relation entre un enfant et son parent détenu ».

Justification

Il s'agit de ne pas limiter la mission du service-lien à la demande du parent détenu mais de l'étendre à toute initiative de maintien et/ou de restauration de la relation entre un enfant et son parent détenu, quelle que soit la personne d'où vient la demande.